

OBJECTIFS

L'opinion publique canadienne évaluera la politique de commerce extérieur d'après la façon dont le gouvernement réussira à améliorer l'accès aux marchés pour les secteurs dans lesquels la production canadienne est ou peut devenir concurrentielle et d'après la mesure dans laquelle il maintiendra accessibles aux producteurs canadiens les marchés qui le sont déjà. Les investissements du secteur privé sont essentiels à la croissance et à la création d'emplois. Pour investir, les producteurs canadiens doivent pouvoir tenir pour acquis que les marchés étrangers leur seront accessibles.

En ce qui concerne le marché américain, l'objectif du Canada est d'instaurer un climat commercial et financier qui favorise:

- ° la sécurité d'accès au marché américain, notamment en réduisant les risques que posent le système américain de mesures commerciales restrictives, par exemple les quotas, les surtaxes, etc. et les pouvoirs constitutionnels qu'a le Congrès d'adopter des lois protectionnistes touchant le Canada;
- ° un accès élargi au marché américain, afin de procurer à l'industrie canadienne des débouchés suffisamment vastes pour qu'elle puisse réaliser des économies d'échelle, spécialiser sa production et trouver des créneaux pour ses produits spécialisés;
- ° un système nord-américain d'échanges qui soit suffisamment stable pour favoriser, au Canada, une transition ordonnée vers une économie plus concurrentielle au pays et à l'étranger, et pour attirer davantage les investissements de toutes provenances;
- ° un système ordonné et prévisible pour la gestion de la relation commerciale et le règlement des différends.